



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1110

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2016**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016**Délibération n° 2016-1110**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2016**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'éducation au développement durable s'inscrit dans une dynamique de développement de l'écocitoyenneté promue et soutenue depuis 20 ans sur le territoire par un engagement de la Communauté urbaine de Lyon dans une démarche d'Agenda 21 adopté le 17 mai 2005, puis révisé en 2007, qui affichait dans un chapitre sa volonté de "concerter, communiquer, éduquer au développement durable".

Le cadre de l'action est fixé par le Plan d'éducation au développement durable (PEDD) approuvé par le conseil de Communauté le 10 juillet 2006 et reconduit jusqu'en 2015. Il se fonde sur un partenariat avec les associations et propose des pistes d'actions qu'elles peuvent promouvoir dans leurs projets. Le PEDD a pour objet la réalisation d'actions d'éducation sur les thèmes clés du développement durable (santé environnementale, réduction des déchets, alimentation, énergie et changement climatique, etc.) à destination des scolaires et de la communauté éducative, des animateurs de structures socio-éducatives, de publics d'adultes, de familles et de professionnels. Une attention particulière est portée aux habitants des quartiers « politique de la ville ». Les actions sont réalisées par des associations sous convention.

L'évaluation de ce plan, engagée en 2013 et présentée au club du développement durable en septembre 2015, préconise pour l'avenir des axes de travail (élargissement au public adultes, innovation, lisibilité et valorisation des actions au regard des compétences de la Métropole, partenariats consolidés, évaluation continue) qui guideront l'élaboration du futur plan écocitoyen dont la révision sera conduite au cours de l'année 2016.

En 2015, plus de 90 000 personnes ont été sensibilisées, portant sur un public majoritaire d'élèves. L'orientation politique d'aller vers un public d'adultes avait déjà été observée.

Parmi les projets portés par le PEDD, certains sont plus fortement sollicités : le Défi class'énergie, les classes d'eau sur une péniche pédagogique, le projet "familles à alimentation positive", les animations en matière de prévention, collecte et tri des déchets destinés à différents publics, les visites dans les stations d'épuration. Le plan contribue également à relier l'éducation à l'aménagement du territoire, à mieux vivre l'évolution de son quartier ; par exemple en s'appropriant par des actions éducatives l'aménagement de la voirie du cours Emile Zola à Villeurbanne.

La création d'outils pédagogiques poursuit son développement. A titre d'exemples, le jeu d'éducation aux fleuves "Larguons les amarres" est désormais diffusé ; l'outil de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur Dépollul'Air est en cours de finalisation.

Le partenariat avec la Direction académique du Rhône est régulier et fructueux, et mené dans un objectif partagé d'encourager la dynamique de développement durable des établissements. Par ailleurs, le soutien aux écoles et collèges engagées dans une démarche globale de développement durable et l'adoption de comportements citoyens favorisant le vivre ensemble sera privilégié.

Une dynamique de travail sous la forme de rencontres avec plusieurs centres sociaux s'oriente vers une consolidation de la démarche via leur fédération, qui sera le vecteur de diffusion de pratiques et de modes de fonctionnement intégrant les principes du développement durable en interne et dans les actions menées auprès des habitants (achat, alimentation, économie de la ressource, etc.).

L'accompagnement d'événements et de manifestations écoresponsables par des actions portant en priorité sur la propreté et le tri des déchets porte ses fruits.

Ce bilan synthétique témoigne de la diversité des actions conduites pour développer des savoirs, motiver l'engagement individuel des citoyens, jeunes et adultes, dans la transition énergétique, vers un environnement sain et agréable à vivre ensemble.

Dans les projets 2016, des évolutions se traduisent de manière plus significative dans deux registres :

- accompagnement de groupes d'adultes dans une démarche d'engagement écocitoyen,
- soutien privilégié à des structures engagées dans une démarche écoresponsable, notamment pour les collèges où les animations prennent place dans les établissements labellisés développement durable,
- actions accentuées dans les quartiers suivis par politique de la ville.

L'année 2016 est donc une année de transition vers un futur plan écocitoyen articulé avec les enjeux des politiques publiques de la Métropole de Lyon dans un objectif d'accompagnement aux changements de comportements des usagers et d'adaptation des modes de vie vers un développement durable.

Le montant budgétaire global d'attributions de subventions 2016 aux associations (712 310 €) respecte la consigne de diminution de 6 % par rapport au budget 2015. Pour mémoire, l'enveloppe inscrite à ce programme en 2015 s'élevait à 774 800 €.

La délibération présente la liste des projets sélectionnés et subventionnés par la Métropole de Lyon dans le cadre de la mise en œuvre du PEDD 2016.

Pour l'année 2016, il est proposé le financement des projets suivants :

- dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie (fiche action n° 1 du PEDD), pour un montant de 60 060 € répartis entre :

. Hespul (énergies renouvelables) :	28 140 €
. Oïkos : la Maison, son Environnement :	10 920 €
. Trabouloscope :	16 000 €
. Unis-Cité Rhône-Alpes :	5 000 €

- dans le domaine des projets urbains (fiche action n° 1 du PEDD), pour un montant de 42 210 € à :

. Robins des villes :	42 210 €
-----------------------	----------

- dans le domaine d'une approche sociétale de l'éducation au développement durable (fiche action n° 2 du PEDD et orientations générales), pour un montant de 68 190 € répartis entre :

. Ancielia :	17 450 €
. Association des centres sociaux d'Oullins (ACSO) :	5 040 €
. Centre social et culturel de Champvert Lyon 9° :	5 040 €
. Croix-Rouge française filière enfance famille :	10 000 €
. Fréquences écoles :	20 790 €
. Groupe régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement (GRAINE Rhône-Alpes) :	9 870 €

- dans le domaine du tri et de la propreté (fiche action n° 3 du PEDD), pour un montant de 65 370 € répartis entre :

. Apieu Mille feuilles :	15 000 €
. Aremacs :	5 040 €
. Conscience Impact écologique :	7 140 €
. Eisenia :	9 240 €
. Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature Rhône et Métropole de Lyon (FRAPNA Rhône) :	9 870 €
. Lyon à double sens :	5 040 €
. MJC Presqu'île Confluence :	5 040 €
. Récup et Gamelles :	9 000 €

- dans le domaine de l'eau et des fleuves (fiche action n° 4 du PEDD), pour un montant de 149 360 € répartis entre :

. Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône :	5 250 €
. Fédération Départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la pêche et la protection du milieu aquatique :	18 270 €
. FRAPNA Rhône :	14 100 €
. Les Péniches du Val de Rhône :	100 110 €
. Oïkos : La Maison, son Environnement :	2 520 €
. SeA, Science et Art :	9 110 €

- dans le domaine de l'éducation aux risques (fiche action n° 5 du PEDD), pour un montant de 10 000 € au :

. Mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE 69) :	10 000 €
--	----------

- dans le domaine de l'air et l'environnement sonore (fiche action n° 6 et 7 du PEDD), pour un montant de 23 940 € répartis entre :

. Apieu Mille feuilles :	5 460 €
. Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône :	10 290 €
. Oïkos : la Maison, son Environnement :	8 190 €

- dans le domaine de la mobilité durable (fiche action n° 8 du PEDD), pour un montant de 47 710 € dont les actions pédagogiques sur la mobilité et des pédibus à :

. Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) :	13 650 €
. Apieu Mille feuilles :	34 060 €

- dans le domaine de la découverte des milieux naturels, de la faune et de la flore, de la conservation de la nature et de sa protection sur le territoire de la Métropole de Lyon (fiches actions n° 9 et 12 du PEDD), pour un montant de 95 730 € répartis entre :

. ARDAB :	22 260 €
. Arthropologia :	20 160 €
. Fédération Départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la pêche et la protection du milieu aquatique :	3 360 €
. FRAPNA Rhône :	31 050 €
. Ligue de protection des oiseaux Rhône (LPO Rhône) :	17 640 €
. Brin d'Guil' :	1 260 €

- dans le domaine des arbres et des paysages (fiche action n° 11 du PEDD), pour un montant de 46 760 € répartis entre :

. Arthropologia :	9 870 €
. Feuilles Mortes / Art Vivant :	4 000 €
. FRAPNA Rhône :	19 950 €
. Ligue de protection des oiseaux Rhône (LPO Rhône) :	2 940 €
. SeA, Science et Art :	10 000 €

- dans le domaine des jardins (partie de la fiche action n°12 du PEDD), pour un montant de 10 080 € à :

. Côté Jardins :	10 080 €
------------------	----------

- dans le domaine du commerce équitable (fiche action n° 15 du PEDD), pour un montant de 17 850 € :

. Artisans du Monde Vieux-Lyon :	17 850 €
----------------------------------	----------

- dans le domaine des orientations générales, allant du soutien à l'agriculture vers la valorisation des produits locaux, et en débouchant sur les circuits courts et l'éducation à l'alimentation, pour un montant de 48 050 € répartis entre :

. Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône :	7 140 €
. Brin d'Guil' :	4 620 €
. La Légumerie :	12 600 €
. Légum'au Logis :	5 040 €
. Rés'OGM info :	5 000 €
. Vers un réseau d'achat en commun (VRAC) :	13 650 €

- dans le domaine du volet éducation à la santé, pour un montant de 27 000 € :

. Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône : 27 000 €.

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 712 310 € nets de taxes selon la répartition suivante :

- 17 450 € au profit d'Anciela,
- 54 520 € au profit d'Apieu Mille feuilles,
- 22 260 € au profit de l'Ardab,
- 5 040 € au profit d'Aremacs,
- 30 030 € au profit de l'Arthropologia,
- 17 850 € au profit d'Artisans du Monde Vieux-Lyon,
- 49 680 € au profit de l'Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône,
- 5 040 € au profit de l'Association des centres sociaux d'Oullins (ACSO),
- 13 650 € au profit de l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV),
- 5 880 € au profit de Brind'Guill',
- 5 040 € au profit du Centre social et culturel de Champvert Lyon 9,
- 7 140 € au profit de Conscience impact écologique (CIE),
- 10 080 € au profit de Côté Jardins,
- 10 000 € au profit de la Croix-Rouge française Rhône-Alpes Auvergne filière enfance famille,
- 9 240 € au profit d'Eisenia,
- 21 630 € au profit de la Fédération départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- 74 970 € au profit de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature Rhône et Métropole de Lyon (FRAPNA Rhône),
- 4 000 € au profit de Feuilles Mortes / Art Vivant,
- 20 790 € au profit de Fréquences écoles,
- 9 870 € Groupe régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement (GRAINE) Rhône-Alpes,
- 28 140 € au profit de Hespul,
- 12 600 € au profit de La Légumerie,
- 5 040 € au profit de Légum'au Logis,
- 100 110 € au profit des Péniches du Val de Rhône,
- 20 580 € au profit de la Ligue de protection des oiseaux du Rhône (LPO Rhône),
- 5 040 € au profit de Lyon à Double Sens,
- 5 040 € au profit de MJC Presqu'île Confluence,
- 10 000 € au profit du Mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE) 69,
- 21 630 € au profit d'Oïkos : la Maison, son Environnement,
- 9 000 € au profit de Récup et Gamelles,
- 5 000 € au profit de Rés'OGM info,
- 42 210 € au profit de Robins des Villes,
- 19 110 € au profit de SeA, Science et Art,
- 16 000 € au profit de Traboulescope,
- 13 650 € au profit de Vers un réseau d'achat en commun (VRAC),
- 5 000 € au profit d'Unis-Cité Rhône-Alpes,

dans le cadre du plan d'éducation au développement durable pour l'année 2016 ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et Anciela, Apieu Mille feuilles, Ardab, Aremacs, Arthropologia, Artisans du Monde Vieux-Lyon, l'ADES du Rhône, l'ACSO, l'AFEV, Brin d'Guill', Centre social et culturel de Champvert Lyon 9°, Conscience Impact Ecologique (CIE), Côté Jardins, Croix-Rouge française Filière Enfance Famille, Eisenia, Fédération Départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la pêche et la protection du milieu aquatique, FRAPNA Rhône, Feuilles Mortes / Art Vivant, Fréquences écoles, GRAINE Rhône-Alpes, Hespul, La Légumerie, Légum'au Logis, Les Péniches du Val de Rhône, LPO Rhône, Lyon à Double Sens, MJC Presqu'île Confluence, MNLE 69, Oïkos : La Maison, son Environnement, Récup et Gamelles, Rés'OGM info, Robins des Villes, SeA Science et Art, Traboulescope, VRAC et Unis-Cité Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 712 310 €, sera imputée sur les crédits inscrits au :

- budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 76 - opération n° 0P27O2144, pour un montant de 632 420 €,

- budget annexe des eaux - exercice 2016 - compte 6743 - opération n° 1P20O2196, pour un montant de 15 000 €,

- budget annexe de l'assainissement - exercice 2016 - compte 6743 - opération n° 2P19O2185, pour un montant de 64 890 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.